



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 janvier 2022

Présents : AUBREE Irène, BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, BRIMAUD Michelle, CHAIGNE AUMEYRAS Danne, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, DHUICQ Edwige, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, HOCDE Marie-Christine, JEHANNO Bernard, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PINTAUD Eric, VEDRENNE Serge, VILLARD Hugnette

Procurations : CALLEC Gilles (procuration à CHAIGNE AUMEYRAS Danne), QUEMENT André (procuration à MARSAUD Jean Louis), RICHARD Christophe (procuration à VILLARD Hugnette)

Excusés : PARDOUX Sandrine, RIBERAC Armelle, VIALLE Isabelle

Non excusés : LEMAITRE Gilbert

INFORMATION DU MAIRE :

Vœux
Arrivée de Ludovic Demangeau
Vente de terrain
Absence du 1 au 6/02/2022

Compte rendu CDC :

Réunions gendarmerie - Aire de service de Taponnat
Approbation PLUi ex BT

Approbation du PV du CM du 02 décembre 2021

DELIBERATIONS :

- 1. Créations et suppressions d'emplois non permanents et mise à jour du tableau des emplois non permanents**
Vote à l'unanimité
- 2. Approbation du zonage d'assainissement**
Vote à l'unanimité

3. **Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes pour le futur projet de pôle Enfance Jeunesse**
Vote à l'unanimité
4. **Versement subvention exceptionnelle à l'association Résonances Romanes**
Vote à l'unanimité
5. **Autorisation de demande de subvention au titre de l'aménagement du champ de foire**
Intervention de Huguette VILLARD qui met en évidence la création d'une bande d'1m50 à la place Rondinaud pour faciliter la déambulation des personnes à mobilité réduite, déambulation rendue difficile du fait de la surface rugueuse existante.
Cette subvention détermine la réalisation du projet.
Question de Pascal NONY : le déplacement du poste de transformation est-il prévu ? La réponse est « non ». La demande de subvention ne comprend que les gros travaux.
Vote à l'unanimité

Le prochain conseil municipal aura lieu le 24 février 2022.

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 15 février 2022,

La secrétaire, HOCDE Marie-Christine



Jean-Louis MARSAUD
MAIRE



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 février 2022

Présents : AUBREE Irène, BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, BRIMAUD Michelle, CHAIGNE AUMEYRAS Danne, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, DHUICQ Edwige, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, HOCDE Marie-Christine, LEMAITRE Gilbert, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric, QUEMENT André, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : CALLEC Gilles (procuration à NONY Pascal), JEHANNO Bernard (procuration à BIRONNEAU Max-André), LEMOINE Jean-Luc (procuration à MICHEL Corinne)

Excusés : néant

Non excusés : néant

A été nommé secrétaire : Monsieur VEDRENNE Serge

INFORMATION DU MAIRE:

Foire du 9 avril: Retour en centre ville

Travaux de la MJC: Déconstruction et reconstruction commencées mais quelques soucis d'approvisionnement en matériaux

Renégociation prêts: au budget Assainissement 3 emprunts à 4,30 – 4,50 – et 3,85 sur une durée moyenne de 16 ans et une échéance moyenne trimestrielle de 11 250 €. Un prêt de 597 KE a été renégocié au taux de 1,81 sur 17 ans pour une échéance trimestrielle de 10096 €.

Au budget Commune, 4 emprunts au taux de 4,03 -4,70 -2,53 et 4,70 sur une durée moyenne de 8 ans pour une échéance trimestrielle moyenne de 18350 €. Un prêt de 584 KE a été renégocié au taux de 1,12 sur 9 ans pour une échéance trimestrielle de 17070 €.

Recensement

Participation ARS Espace La Tardoire : demande de 23000 € auprès de l'ARS pour compenser les dépenses liées au centre de vaccination.

Consultation citoyenne « Petite ville de demain »

Compte rendu CDC :

PLUi

Comité de suivi fibre

Infos conseil communautaire du 31 janvier

Approbation du PV du CM du 27 janvier 2022 et demande de modification :
suppression de « bloc électrique » et remplacement par « poste de transformation ».

DELIBERATIONS :

**1. Ouverture des crédits d'investissement – budget commune 2022 –
Section d'investissement.**

Afin de permettre l'engagement des marchés et de réaliser le mandatement des premières dépenses d'investissement de l'année 2022 avant le vote du budget, il est proposé d'ouvrir par anticipation au budget 2022 des crédits d'investissement pour une somme de 259 114,39€ correspondant à 25 % des crédits inscrits en section d'investissement au budget 2021.

Vote à l'unanimité

**2. Demande de subvention auprès du département pour la course cycliste
4ème prix élite de Saint-Projet**

Le 4ième Prix Cycliste Elite de St Projet aura lieu le 3 avril 2022 et plus de 100 coureurs en provenance de toutes les régions de France sont attendus. Il est proposé de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental.

Vote à l'unanimité

**3. Attribution d'une subvention voyage scolaire à Saint Lary - École
primaire de la commune déléguée de Saint-Projet-Saint-Constant**

Dans le cadre d'un séjour d'une classe de 21 élèves de St Projet au Centre d'Altitude de la Charente à St Lary Soulan du 27 mars au 3 avril, il est proposé de verser une participation de 27€ par jour et par enfant pour un montant total de 4536€ .

Vote à l'unanimité

**4. Convention souscrite avec la société FRERY pour l'organisation de la
Foire**

Dans le cadre du retour de la foire mensuelle en centre ville, une convention est proposée à la Société Frery pour en assurer l'organisation : perception des droits de place, implantation des étalages en toute sécurité...

Vote à l'unanimité

5. Tarif des droits de place foire mensuelle

(à compter du 1 ^{er} Avril 2022)		
	<u>Abonnés (12 foires)</u>	<u>Occasionnels</u>
Minimum de perception (jusqu'à 4ml)	4,50 €	5,00 €
Commerçants, le mètre linéaire supplémentaire	1,00 €	1,25 €
Volaitier professionnel, le M ²	0,70 €	

Vote à l'unanimité

Le prochain conseil municipal aura lieu le
31 mars 2022 DOB débat d'orientation budgétaire
14 avril 2022 pour budget et CA

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 25 février 2022,
Le secrétaire, VEDRENNE Serge





PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2022

Présents : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, CALLEC Gilles, CHAIGNE AUMEYRAS Danne, DESCHAMPS Chantal, DHUICQ Edwige, FERSING Jacques, HOCDE Marie-Christine, LEMAITRE Gilbert, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MICHEL Corinne, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric, QUEMENT André, RIBERAC Armelle, VEDRENNE Serge, VILLARD Huguette

Procurations : BRIMAUD Michelle (procuration à NONY Pascal), FORT Jean-Marc (procuration à HOCDE Marie-Christine), MATEO Danielle (procuration à VILLARD Huguette), MONGEAUD Colette (procuration à QUEMENT André), RICHARD Christophe (BIRONNEAU Max-André)

Excusés : AUBREE Irène, DES GEORGES Marie-Christine, JEHANNO Bernard, VIALLE Isabelle

Non excusés : néant

A été nommée secrétaire : Madame VILLARD Huguette

INFORMATION DU MAIRE :

Projet de lotissement Péruzet

Le Promoteur souhaite construire une trentaine de maisons, le permis de construire est accepté et sera signé d'ici fin avril

SAGEFI

Spécialisé dans la préparation de kit de pieuvres électriques et hydrauliques

Système de kit complet que la société prépare après étude du besoin de la maison en construction. Ce système se développe bien.

La société achète trois parcelles dans la zone d'activité «Haut du Bandiat » . Deux seront pour un parking, la troisième pour s'agrandir

Actuellement ils sont environ 50 personnes

PLUI

approuvé le 11 mars 2022, il est maintenant en application ; tous les autres PLU deviennent « caduc » sauf pour le SPR (site patrimonial remarquable)

Compte rendu CDC :**CIDIL**

Trois projets ont été présentés à la CDC :

- construction d'un bâtiment neuf à coté de la cave de Saint Sornin et qui sera piloté par le CIDIL.
- Intégration dans la cave de St Sornin
- Déménagement à Montbron

Le choix n'est pas encore arrêté.

Gendarmerie

Le projet de construction prévu à la Chabanne est abandonné car la démolition du bâtiment implanté sur le site coûte trop cher (1,5 million d'euros)

Un autre terrain situé à l'embranchement de la route de Montbron et de la route de Rancogne a été proposé à la Gendarmerie (à suivre)

Charente Numérique

Deux zones ouvertes à la commercialisation : zone de la Chabanne et zone en direction Montbron

Approbation du PV du CM du 24 février 2022

Vote à l'unanimité

DELIBERATIONS :

1. **Créations et suppressions d'emplois permanents et mise à jour du tableau des emplois permanents**

Vote à l'unanimité

2. **Fixation des plafonds de prise en charge du CPF - Compte Personnel de Formation**

Vote à l'unanimité

3. **Recours à la mission d'accompagnement en évolution professionnelle proposée par le Centre de Gestion (CDG 16)**

Vote à l'unanimité

4. Protection Sociale Complémentaire au profit des agents - Débat sur les garanties accordées

Gilles Callec pense qu'il faudrait anticiper et ne pas attendre 2025 - 2026 pour cette mise en place

JLM : d'accord pour anticiper

Vote à l'unanimité

5. Refacturation des coûts de personnel au CCAS de La Rochefoucauld-en-Angoumois au 1er avril 2022

Vote à l'unanimité

6. Adhésion à l'association « Les Amis du Musée de la BD » et autorisation de signature d'une convention pour une exposition

Vote à l'unanimité

7. Création d'un aménagement de sécurité - Cheminement doux à St Projet - Demande de subvention auprès du département

Gilles Callec est surpris par les pourcentages

Le cheminement se situe au tourne à gauche sur la partie sud de la RD941

Attente du document du département pour montant

Vote à l'unanimité

8. Débat d'orientation budgétaire - Rapport d'orientation budgétaire 2022

Max Andre Bironneau :

- remercie les services pour le travail réalisé
- Présente et explique le DOB ainsi que le système d'épargne

Vote à l'unanimité

Le prochain conseil municipal aura lieu le 14 avril 2022 20 h 30 à l'Espace La Tardoire

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 01 avril 2022,
La secrétaire, VILLARD Huguette



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 avril 2022

Présents : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, BRIMAUD Michelle, CHAIGNE AUMEYRAS Danne, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, HOCDE Marie-Christine, JEHANNO Bernard, LEMAITRE Gilbert, LEMOINE Jean Luc, MARSAUD Jean Louis, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric, QUEMENT André, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VILLARD Huguette

Procurations : CALLEC Gilles (procuration à NONY Pascal), DHUICQ Edwige (procuration à QUEMENT André), VEDRENNE Serge (procuration à MARSAUD Jean Louis), MATEO Danielle (procuration à VILLARD Huguette)

Excusés : AUBREE Irène, VIALLE Isabelle

Non excusés : néant

A été nommée secrétaire : Madame DES GEORGES Marie-Christine

Approbation du PV du CM du 31 mars 2022

DELIBERATIONS :

- 1. Approbation du compte de gestion 2021 - budget général
Vote à l'unanimité**
- 2. Approbation du Compte Administratif 2021 - budget général
Vote à l'unanimité**
- 3. Affectation des résultats - budget général
Vote à l'unanimité**
- 4. Approbation du compte de gestion 2021 - budget assainissement
Vote à l'unanimité**
- 5. Approbation du Compte Administratif 2021 - budget assainissement
Vote à l'unanimité**
- 6. Affectation des résultats - budget assainissement
Vote à l'unanimité**

- 7. Subvention de fonctionnement au CCAS**
Vote à l'unanimité
- 8. Dépenses à imputer au compte 6232 «fêtes et cérémonies»**
- | | |
|------------------------|---------------|
| Fêtes et cérémonies | 21 430 € |
| La roche donne le la | 16 000 |
| Musique classique | 15 000 |
| Fête de la musique | 10 000 |
| Fêtes de fin d'année | 6 150 |
| Carmes | 4 000 |
| Marché des producteurs | 3 050 |
| Théâtre | 2 850 |
| Festival Ravel | 2 500 |
| Jazz | 1 000 |
| Forum des associations | 500 |
| Total | 82 480 |
- Vote à l'unanimité**
- 9. Convention UALR Générale**
Vote à l'unanimité
- 10. Vote des taux d'imposition**
Vote à l'unanimité
- 11. Participation financière pour l'école Privée Anne Marie MARTEL**
Vote à l'unanimité
- 12. Vote du budget général commune**
Vote à l'unanimité
- 13. Vote du budget assainissement**
Vote à l'unanimité

Solution des dépenses de gestion courante par habitant

2018	2019	2020	2021	2022
767 €	798	803	847	937

131 000 € impact des hausses de tarif (charges à caractère général)

Nouvel emprunt de 600 000 € prévu en 2022

Une ligne de trésorerie a été activée à hauteur de 200 000 e

Recettes de fonctionnement : produit exceptionnel 54 200 + 16 000 + 5 200 + 2 500 = 78 000 €

Evolution de l'épargne : - 2,7% en 2022

PRESENTATION BUDGET 2022**COMMUNE****Investissement**

1 896 945 € total

Recettes d'investissement150 000 FCTVA + 300 000 RBJ + 291 000 SUBVENTIONS + 586 300 SUBVENTIONS
ATTENDUES + 600 000 EMPRUNT**Evolution du résultat de fonctionnement**

Evolution trésorerie commune au 31/12 (en €)

SYNTHESE BUDGET 2022**COMMUNE**

Fonctionnement 4 751 145,12

Investissement 2 628 996,07

PRESENTATION BUDGET 2022**ASSAINISSEMENT****Fonctionnement**Budget 2022 587 639 dépenses
587 639 recettes**PRESENTATION BUDGET 2022****ASSAINISSEMENT****Investissement****SYNTHESE BUDGET 2022****ASSAINISSEMENT**

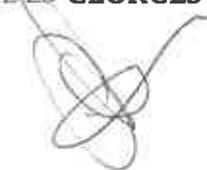
Fonctionnement	Dépenses	587 639,09
	Recettes	445 166,00
	Report résultat	142 473,09

Investissement	Dépenses	517 736,80
	Recettes	203 000,00
	Excédent investissement report	314 736,80

Le prochain conseil municipal aura lieu le 28 avril 2022.

**Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 26 avril 2022,**

La secrétaire, DES GEORGES Marie-Christine





PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 avril 2022

Présents : AUBREE Irène, BOUCHAUD Jacky, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, CHAIGNE AUMEYRAS Danne, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, DHUICQ Edwige, FERSING Jacques, HOCDE Marie-Christine, JEHANNO Bernard, LEMAITRE Gilbert, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric, QUEMENT André, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : BIRONNEAU Max-André (procuration à HOCDE Marie-Christine), FORT Jean-Marc (procuration à VIALLE Isabelle), MONGEAUD Colette (procuration à VILLARD Huguette)

Excusés : RIBERAC Armelle

Non excusés : néant

A été nommée secrétaire : Monsieur NONY Pascal

Composition du présent conseil : 24 élus présents, dont 3 procurations et 1 élu excusé. Le nombre de vote s'établi donc à 27.

INFORMATION DU MAIRE :

Hausse du vandalisme : Une hausse du vandalisme est malheureusement constatée sur la commune, révélée par des actes (poubelles éventrées, table de ping-pong cassée, jeunes arbres coupés, ...). La gendarmerie va intensifier les rondes.

Titres d'identité : Une réunion à la préfecture de la Charente est prévue la semaine prochaine pour évoquer la problématique accrue des titres d'identité à traiter. Monsieur le Maire sera accompagné de Monsieur BERNIOLLES (DGS) pour se rendre à cette réunion. Ce rendez-vous a pour objectif de résoudre les problèmes et trouver des solutions car 40% des titres d'identité ne relèvent pas du secteur de la Communauté de Communes LA Rochefoucauld Porte du Périgord. Cette demande a augmenté car il y a quelques temps l'ensemble des demandes était traité rapidement face à une demande raisonnable. Cela a donc eu un effet « pervers », du fait que la commune a eu la réputation d'un traitement rapide des dossiers. Cette « notoriété » a eu pour effet une augmentation exponentielle de demandes.

Point Travaux MJC : Le planning de réalisation des travaux est respecté. La réception des travaux est prévue le 12 mai prochain, suivie d'une inauguration. Un point financier régulier révèle que les coûts sont maîtrisés et respectent le budget escompté sur cette opération. Monsieur le Maire en profite pour remercier Monsieur LEMEUR (Directeur des Services Techniques) pour la gestion et le suivi du chantier. La seconde phase du chantier (côté garage) devrait débuter prochainement pour atteindre une fin des travaux prévue pour la fin de l'année 2022.

Compte-rendu CDC :

Cabinet audit piscine: La Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord a décidé de lancer une consultation pour programmer les travaux de modernisation nécessaires sur les 2 piscines situées à Montbron et à La Rochefoucauld en Angoumois suite aux différents désordres constatés. La collectivité souhaite avoir une réflexion globale sur les 2 aménagements, et ce dans le cadre des différents appels à projet sur les rénovations de bassin en lien avec le plan d'aisance aquatique pour l'apprentissage de la natation. Les structures ont été construites il y a 70 ans et nécessitent une réhabilitation (normes d'accessibilité, normes de sécurité).

3 axes principaux ont été définis à savoir :

- La rénovation et la modernisation du bâti, des bassins et des espaces extérieurs.
- La remise en état des machineries avec pour objectif de réduire les consommations et les coûts d'entretien
- L'accueil du public et l'adéquation tarifaire

Ces axes relèvent d'une volonté affichée de renforcer l'attractivité des piscines. Le présent marché a pour objet une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de programmation pour la rénovation des piscines ouvertes de La Rochefoucauld et de Montbron.

L'ouverture des plis a été faite le 21 février 2022 et 6 plis ont été enregistrés. Le cabinet AM Sport Conseil a été retenu (selon le classement obtenu par des critères définis par le maître d'œuvre) pour un montant total de 51 825 € HT (tranche ferme : 30 150€ HT, tranche optionnelle n°1 : 9 825€ HT, tranche optionnelle n° 2 : 11 850 € HT).

DPU :

Pour mémoire, le droit de préemption urbain (DPU) permet de préempter pour acquérir prioritairement un bien foncier ou immobilier lorsque celui-ci est sur le point d'être vendu (par l'intermédiaire d'une déclaration d'intention d'aliéner - DIA)

Par délibérations du 15 décembre 2014 et du 26 janvier 2015 le transfert de la compétence

« Plan local d'urbanisme intercommunal » a été transférée aux Communautés de communes Bandiat-Tardoire et Seuil Charente Périgord. La fusion des communautés de communes Bandiat-Tardoire et Seuil Charente Périgord a ensuite été actée par arrêté préfectoral du 22 novembre 2016.

La Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord a alors par délibérations du 06 février 2017 institué le droit de préemption urbain sur les zones U, NA et AU des documents d'urbanisme et délégué ensuite le droit de préemption urbain aux communes sur toutes les zones U, NA et AU et à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine uniquement sur les parcelles figurant dans le périmètre d'intervention de la convention projet. Aujourd'hui, compte tenu de l'approbation du Plan Local d'urbanisme du périmètre ex Bandiat-Tardoire par délibération du conseil communautaire du 31 janvier 2022 et sa mise en application le 11 mars 2021, la Communauté de Communes a délibéré de nouveau pour instituer un droit de préemption urbain, sur tout ou partie des zones urbaines et des zones d'urbanisation futures conformément à l'article L211-1 du code de l'urbanisme. Aussi, conformément à l'article L.213-3 du code de l'urbanisme : « le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties de zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens acquis entrent dans le patrimoine du délégataire. » Ainsi pour permettre la mise en œuvre des opérations identifiées au PLU des communes et du PLUi du périmètre ex Bandiat-Tardoire il a été voté par l'assemblée communautaire de :

- de déléguer le droit de préemption urbain aux communes sur toutes les zones urbaines (U des PLU et du PLUi du périmètre ex Bandiat-Tardoire) et d'urbanisation future (AU pour les PLU et le PLUi du périmètre ex Bandiat-Tardoire), des documents en vigueur sur le territoire communautaire.
- de déléguer le droit de préemption urbain à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine uniquement sur les parcelles figurant dans le périmètre d'intervention dans la convention projet signé le 20 février 2012 par la communauté de communes Bandiat-Tardoire (périmètre de la ZAC Terrasses de Tardoire sur la commune de La Rochefoucauld en Angoumois).

DP Clôtures : Il s'avère que de nombreux pétitionnaires ne prévoient pas leur clôture lors du dépôt de permis de construire ou modifient leur clôture après une nouvelle acquisition. Les clôtures sont des éléments directement visibles depuis la voie publique et marquent l'espace. Aussi, est-il nécessaire de respecter les règles d'urbanisme et l'harmonie des clôtures avec les constructions par des déclarations préalables pour les clôtures. Instaurer la déclaration permettra de faire opposition à l'édification d'une clôture lorsque celle-ci est également incompatible avec une servitude d'utilité publique, ainsi on évitera la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux.

Par délibération du 20 septembre 2021, le conseil communautaire avait décidé de soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable pour les communes qui le souhaitent, à savoir, Agris, Charras, Chazelles, Ecuras, Marillac le Franc, Moulins sur Tardoire, Pranzac, Rivières, Saint-Germain de Montbron et Taponnat-Fleurignac Vu que le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du périmètre ex Bandiat-Tardoire a été approuvé le 31 janvier 2022 et applicable le 11 mars 2022, il convient aujourd'hui de

délibérer à nouveau pour intégrer l'ensemble des communes du périmètres ex Bandiat-Tardoire à cette procédure.

Les élus de la Communauté de Communes La Rochefoucauld Porte du Périgord ont délibéré favorablement pour soumettre l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable les communes du périmètre ex Bandiat-Tardoire ainsi que pour les communes de Charras, Ecuras, Moulins sur Tardoire et Saint-Germain de Montbron en application de l'article R 421-12-d du Code de l'urbanisme. Cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

Subvention MJC : Une convention entre la Communauté de Communes de la Rochefoucauld Porte du Périgord et l'Association Maison des Jeunes de La Rochefoucauld a été établie pour une durée de 1 an. Elle a pour objet de définir les relations contractuelles entre l'association et l'EPCI pour expérimentation, dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, de la mise en place et de l'animation d'un Espace de Vie Sociale (EVS) à dimension communautaire, agrément délivré par la CAF de Charente pour l'année 2022. A ce titre une subvention de 13 917€ a été fixée par l'EPCI, ce montant est lié à la présence d'un coordinateur salarié par l'association dont les missions principales portent sur la mise en œuvre du projet social EVS. Le montant de la subvention est calculé au prorata du temps de présence de ce salarié (montant fixé de 16 700€ pour une année pleine, le salarié prend son poste à compter du 1^{er} mars 2022 ce qui donne un montant de subvention de 13 917€).

Poste ADS : Pour rappel, le service des autorisations du droit des sols est créé depuis 2015 et instruit aujourd'hui 15 communes de la Communauté de Communes.

Suite à l'approbation du PLUi du périmètre ex Bandiat-Tardoire, le service ADS, à partir du 11 mars 2022, devra instruire 4 nouvelles communes : Coulgens, La Rochette, Bunzac, Yvrac et Malleyrand. Ces 4 communes étaient alors instruites sous le régime du règlement national d'urbanisme, piloté par la DDT. Ce sont donc environ 130 actes de plus à instruire par an pour le service ADS de la Collectivité.

Il est à noter également que le nombre d'actes instruits par le service augmente chaque année. 1 495 actes ont été instruits en 2021 contre 1 234 actes en 2020. Le service a donc instruit 270 actes de plus en 2020. Pour rappel, la moyenne nationale est de 500 actes par instructeur. Le service est aujourd'hui composé de 2 instructrices confirmées et 1/2 ETP pour le secrétariat. En 2022, le service devra donc instruire environ 1 630 actes.

De ce fait le recrutement d'un 3^{ème} instructeur a été validé par les élus de la Communauté de Communes lors de la dernière assemblée communautaire.

Approbation du PV du CM du 14 avril 2022

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2022 n'appelle pas de commentaires et n'a pas fait l'objet de questions.

Question : aucune

Monsieur le Maire en appel au vote pour l'approbation dudit procès-verbal.

Vote pour : 27 - unanimité

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les membres présents et représentés.

DELIBERATIONS :

1. Recrutement d'un agent en contrat d'apprentissage au Services Techniques
Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire expose le souhait de recruter un jeune ayant déjà travaillé aux services techniques de manière saisonnière mais cette fois pour une formation d'apprentissage. Sa spécialité « CAPA Paysagiste » répond aux compétences de notre collectivité. Cet apprentissage sera accompagné par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale et le Fonds de l'Insertion pour les Personnes Handicapées afin de l'accompagner dans cette formation. Un tuteur sera nommé aux services techniques pour l'accueillir et partager avec lui ses connaissances et son savoir-faire.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler des questions ou commentaires relatives à cet exposé. Je barrerais car juste en dessous tu mets qu'il n'y a aucune question.

Question : aucune

Monsieur le Maire en appelle au vote pour l'approbation de la délibération n°1.

Vote pour : 27 - unanimité

Vote contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération n°1 est approuvée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2. **Autorisation de signature d'une convention avec la SAUR pour la perception de la redevance assainissement**

Monsieur le Maire demande à Monsieur FERSING (1^{er} adjoint) en tant que Vice-Président du Syndicat d'eau de présenter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur FERSING explique le fondement de ce projet. Force est de constater qu'il y a une réelle complexité pour facturer la redevance d'assainissement en temps et en heure, car elle est liée aux quantités d'eau facturées. Il y a donc une pertinence de n'avoir qu'une seule facture pour l'eau et l'assainissement. Une seule personne administrative est en charge de la facturation de l'assainissement pour la Commune. L'intérêt sera bénéfique pour libérer du temps à cet agent et lui permettre de renforcer l'aide sur le volet de l'urbanisme. Cela économisera les frais de timbre lié à ces envois et facilitera la simplification de documents vis à vis des administrés. Seuls les habitants de la commune (La Rochefoucauld en Angoumois) bénéficieront de ce service. Les habitants des communes de Rivières et Taponnat-Fleurignac raccordés sur le réseau d'assainissement de la commune de La Rochefoucauld en Angoumois recevront la facturation par leur propre collectivité. En effet, la facturation des volumes d'eau pour Rivières et Taponnat-Fleurignac sera adressée directement à chaque mairie qui traitera individuellement la facturation auprès de ses administrés.

Monsieur le Maire ajoute, que l'allègement du temps de travail de l'agent permettra de pouvoir créer un binôme sur le volet « urbanisme » et de ce fait offrir la continuité de service public en cas d'absence d'un agent.

Monsieur LEMAITRE souhaite connaître les conditions de facturation, au mois ou à l'année ?

Monsieur le Maire répond que la facturation est établie au semestre, à savoir en juin et décembre.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler des questions ou commentaires relatifs à cet exposé. Il n'est pas fait objet de commentaires.

Question : aucune

Monsieur le Maire en appelle au vote pour l'approbation de la délibération n°2.

Vote pour : 27 - unanimité

Vote contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération n°2 est approuvée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

Monsieur QUEMENT étant associé à la délibération n°3, il quitte la séance du conseil municipal.

3. Acquisition d'une voie privée Chez Rondelet - Parcelle AC 0020 à St Projet St constant

Monsieur le Maire expose ce point à l'ordre du jour, à savoir d'intégrer le chemin privé « Chez Rondelet » en chemin rural. Ce chemin est emprunté depuis toujours à la desserte de l'ensemble des services publics (CALITOM, LA POSTE, etc ...), il est bon de régulariser ce chemin pour ne pas se retrouver à l'avenir face à des difficultés. Monsieur le Maire évoque d'autres chemins de ce type sur la commune qui pourront faire. L'objet de la même procédure. Celle-ci sera faite par acte administratif pour limiter les frais. Monsieur le Maire précise que le prix d'achat est fixé à l'euro symbolique et qu'il ne sera pas autorisé de signer l'acte de vente, la délégation de signature sera faite à un adjoint (Monsieur FERSING). Monsieur le Maire informe qu'il signera l'authentification de l'acte.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler des questions ou commentaires relatives à cet exposé. Il n'est pas fait objet de commentaires ou questions à ce sujet.

Question : aucune

Monsieur le Maire en appelle au vote pour l'approbation de la délibération n°3.

Vote pour : 26 - majorité

Vote contre : 0

Abstention : 1 (Monsieur QUEMENT : absent pour le vote)

La présente délibération n°3 est approuvée à l'unanimité par les membres présents et représentés avec 1 abstention.

Après le vote et en avoir délibéré, Monsieur QUEMENT est rappelé pour rejoindre la séance du conseil municipal.

4. Acquisition de l'aire de broyage de Saint Projet - Parcelle AE 39

Monsieur le Maire demande à Monsieur QUEMENT (maire délégué de Saint Projet) de présenter ce point à l'ordre du jour.

Monsieur QUEMENT rappelle l'historique de ce terrain. Pour mémoire, il devait initialement participer à la création de l'aire de repos, ce qui n'a pas été le cas. La commune de Saint Projet avait loué ce terrain en vue de l'affecter à une aire de broyage permettant aux administrés de venir déposer leurs végétaux (feuillus et résineux) mais également de récupérer le broyat réalisé. Depuis, ce site fonctionne bien et l'acquérir permettra une utilisation pérenne. Ce projet découle d'un courrier des domaines des services de l'état pour une proposition de vente à hauteur de 17 521€. La

commune avait fait un retour aux services concernés estimant l'offre trop onéreuse. La commune a proposé 5000€ en considérant le prix des parcelles agricole à 3000€/ha. La réponse des services de l'état par la présente proposition semble le bon compromis (point médian) entre l'offre initiale et la proposition de la commune. Le montant proposé est de 8632€ pour la parcelle totalisant une surface de 15 424m².

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler des questions ou commentaires relatives à cet exposé. Il n'est pas fait objet de commentaires ou questions à ce sujet.

Question : aucune

Monsieur le Maire en appelle au vote pour l'approbation de la délibération n°4.

Vote pour : 27 - unanimité

Vote contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération n°4 est approuvée à l'unanimité par les membres présents et représentés.

**5. Vente à l'amiable d'un immeuble rue de l'égalité à Saint Projet -
Parcelle 344 AL 44
Majorité avec 1 abstention**

Monsieur le Maire expose l'antériorité d'acquisition de ce bien. Le bâtiment a initialement été acheté à 1€, à cela s'est ajouté des frais de notaire réduits d'un montant de 147€.

Madame VIALLE évoque un prix de vente un peu faible et propose d'augmenter le prix de vente aux alentours de 2000€ estimant que cette somme peut aider des associations ou autres besoins communaux.

Monsieur QUEMENT répond qu'il y a un problème de poutre pouvant impacter la demeure voisine des futurs acquéreurs.

Monsieur le Maire alerte sur le fait que monter le prix de vente peut avoir un risque vis-à-vis des acquéreurs, et que cet immeuble risque en conséquence de rester à la charge de la commune ce qui imposerait des travaux de réhabilitation, de mise en sécurité et une mise hors d'eau. Le coût de ces travaux serait au-delà des 2000€ évoqués par Madame VIALLE. Monsieur CALLEC déclare qu'aucun client n'aurait pu acheter un tel bien vu l'état de délabrement du site et alerte du risque lié à la poutre.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler des questions ou commentaires relatives à cet exposé. Il n'est pas fait objet de commentaires ou questions supplémentaires à ce sujet.

Question : aucune

Monsieur le Maire en appelle au vote pour l'approbation de la délibération n°5.

Vote pour : 26 - majorité

Vote contre : 0

Abstention : 1 (Madame VIALLE)

La présente délibération n°5 est approuvée à la majorité dont une abstention par les membres présents et représentés.

6. Subventions aux associations Majorité avec 2 abstentions

Monsieur le Maire demande à Monsieur VEDRENNE (adjoint au sport et monde associatif) de présenter le tableau de subvention aux associations.

Monsieur VEDRENNE précise que les demandes de subvention doivent se faire par courrier. Monsieur VEDRENNE annonce que toutes les demandes non parvenues au secrétariat de la commune n'ont pas été prises en compte.

Monsieur VEDRENNE annonce l'ensemble des montants des subventions proposées (tableau ci-dessous) :

TABLEAU SUBVENTIONS 2022

ASSOCIATIONS CARITATIVES		ASSOCIATIONS SCOLAIRES	
APA du CPM	300	APE St Projet	150
Banque Alimentaire	400	APE Les petits chevaliers	300
C'est Facile	100	APEL Anne Marie Martel	300
Secours Populaire	400	Les Petites Canailles Mélusine	150
Didyr	150	Coop école M.Genevoix	925
		Coop école St Projet	925
		A.Sportive Anne Marie Martel	150
		RASED	300
TOTAL 1	1350	TOTAL 4	3200
CARACTERE SOCIAL		SPORT	
ADMR	1000	Gym Vol St Projet	150
Vivre et Sourire	450	Ecole de Cyclisme	900
Comité de Jumelage	700	UALR	41000
Donneurs de Sang	350	Etoile Sportive Gym	1500
Prévention Routiere	125	Groupe Gym Entretien	150
Gem nos mains...	150	Concours Hippique	2000
VMEH	350	TOTAL 5	45700
Sport handicap	2500	ANIMATIONS / COMMERCE	

TOTAL 2	5625
ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	
AC PG CATM TOE	120
ACVG canton de LRA	150
Souvenir Fusillés de La Braconne	150
Médaillés Militaires	120
Souvenir Français	120
UNC	250
TOTAL 3	910

CULTURE	
Unis vers Langues	100
Amis du Château	500
Atelier Patchwork	150
Chorale l'Air de Rien	300
Les Colorires	600
Croquants de La Tardoire	300
Les Rupificaldiens La Médiévale	13000
MJC	4500
Résonances Romanes	2000
Violet bleu	300
TOTAL 7	21750

Les Commerçants Rupificaldiens	2000
Comité des Fêtes St Projet	1000
TOTAL 6	3000
AUTRES	
Amicale JSP	150
Comité de Spéléo ARS	300
Pêche AAPPMA	400
Yoga YBEA	160
TOTAL 8	1010

TOTAL 9 (1+2+3+4+5+6+7+8)	82545
DEMANDES EXCEPTIONNELLES	
Cyclo club rupificaldien	500
Résonances Romanes	4856
ADMR	500
s/ total	5856
TOTAL 10	88401
Réserve	1999
TOTAL 11	90400

Monsieur BOUCHAUD (adjoint à la culture et à la communication) interpelle Monsieur le Maire sur le fait que le festival RAVEL et MELUSINE ne semblent pas être intégrés dans le tableau.

Monsieur le Maire souligne que ces manifestations n'étant pas encore enregistrées comme associations cette année, elles relèvent du budget fêtes et cérémonies et que ce point sera à débattre préalablement en commission. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne faut pas confondre une subvention à une association et une participation exceptionnelle à une manifestation qui, d'ailleurs doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal.

Monsieur VEDRENNE souligne que la participation de vie sociale à la MJC a été réajustée en lien avec la subvention de la Communauté de Communes LA Rochefoucauld Portes du Périgord et précise qu'un objectif de lissage sera à atteindre pour les années à venir entre Saint Projet et La Rochefoucauld.

Le forum des associations aura lieu le 17 septembre prochain.

Monsieur VEDRENNE attire l'attention des membres du conseil sur le fait que l'UALR comporte environ 2000 adhérents pour une commune de 4200 habitants, soit presque la moitié de la population.

Monsieur le Maire présente ses remerciements à l'ensemble de la commission pour le travail effectué et demande aux Présidents d'associations de quitter la séance afin de procéder au vote. Monsieur FERSING et Monsieur RICHARD (Présidents d'associations) quittent la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler des questions ou commentaires relatifs à cet exposé. Il n'est pas fait objet de commentaires ou questions supplémentaires à ce sujet.

Question : aucune

Monsieur le Maire en appel au vote pour l'approbation de la délibération n°6.

Vote pour : 25 - majorité

Vote contre : 0

Abstention : 2 (Monsieur FERSING et Monsieur RICHARD)

La présente délibération n°5 est approuvée à la majorité dont une abstention par les membres présents et représentés.

7. Dénomination du lieudit « La Fermette » à Saint Projet

Monsieur le Maire expose la nécessité de nommer le lieu-dit afin d'identifier le site notamment pour les services de secours, la gendarmerie, l'acheminement de la fibre optique.

Madame DESCHAMPS précise que ce secteur faisait partie du lieu-dit Libourne,

Monsieur le Maire explique qu'il n'est pas possible de nommer de manière identique deux secteurs ou lieux-dits sur le même territoire communal au risque de confusion.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler des questions ou commentaires relatives à cet exposé. Il n'est pas fait objet de commentaires ou questions supplémentaires à ce sujet.

Question : aucune

Monsieur le Maire en appelle au vote pour l'approbation de la délibération n°5.

Vote pour : 27 - majorité

Vote contre : 0

Abstention : 0

La présente délibération n°7 est approuvée à la majorité dont une abstention par les membres présents et représentés.

Monsieur le Maire informe que la réunion du prochain conseil municipal aura lieu le 02 juin 2022.

La séance est levée par Monsieur le Maire à 21h45.

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 14 mai 2022,
Le secrétaire, NONY Pascal

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'P' followed by a horizontal stroke that extends to the right and then curves back down.



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 02 juin 2022

Présents : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, JEHANNO Bernard, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric, QUEMENT André, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle, VILLARD Hugnette

Procurations : VEDRENNE Serge (procuration à FERSING Jacques)

Excusés : LEMAITRE Gilbert, RIBERAC Armelle

Non excusés : CHAIGNE AUMEYRAS Danne, DHUICQ Edwige, HOCDE Marie-Christine

A été nommée secrétaire : Madame DES GEORGES Marie-Christine

Approbation du PV du CM du 28 avril 2022

A partir du 14 juin, et à la demande de la Préfecture, il y aura ouverture d'une demi-journée supplémentaire pour les CNI et passeports.

DELIBERATIONS :

- 1. Adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire auprès du Centre de Gestion de la FPT de la Charente**
Vote à l'unanimité
- 2. Création d'un comité social territorial**
Vote à l'unanimité
- 3. Composition du comité social territorial et de la formation spécialisée**
Formation pour 6 personnes
Vote à l'unanimité

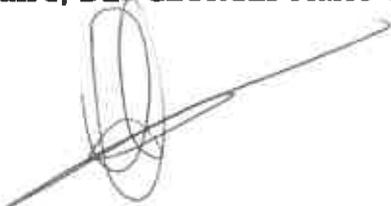
4. **Mise en place du programme 2022 « Chantiers - Argent de poche »**
Pour les adolescents de 16 à 18 ans
Dispositif reconduit pour l'été 2022
Vote à l'unanimité
5. **Admission en non-valeur - Budget commune**
4 681,36€
Vote à l'unanimité
6. **Admission en non-valeur - Budget assainissement**
3 472,99€
Vote à l'unanimité
7. **Lancement de l'enquête publique préalable pour l'aliénation d'un chemin rural - N°10 au lieu-dit Champ de la Mare à St Projet**
Organisation d'une enquête publique
Saisine du services des domaines pour l'estimation de l'immeuble
Vote à l'unanimité
8. **Participation aux frais de séjour linguistique et pédagogique - Voyages scolaires**
Proposition de 20% de prise en charge des frais et vote de 33%
Vote à l'unanimité
9. **Autorisation de signature d'une convention avec la MJC**
Acquisition par la collectivité d'un immeuble sis 10 place Dr Lhomme
Travaux de réhabilitation
Bâtiment mis à la disposition de la MJC à titre gratuit
Subvention de 4 500€ en 2022
Vote à l'unanimité
10. **Autorisation de signature d'une convention avec la communauté de commune La Rochefoucauld - Porte du Périgord pour la salle de spectacle des Carmes**
Budget 160 billets - Précurseur - A développer dans d'autres communes
Vote à l'unanimité

La séance s'est clôturée à 21h08.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 16 juin 2022 (sous réserve).

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 07 juin 2022,

La secrétaire, DES GEORGES Marie-Christine





PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 16 juin 2022 à 20h30

Présents : BIRONNEAU Max-André, BOUCHAUD Jacky, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, JEHANNO Bernard, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Eric, QUEMENT André, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : néant

Excusés : néant

Non excusés : néant

A été nommée secrétaire : Madame DES GEORGES Marie Christine

INFORMATION DU MAIRE :

Point Travaux MJC : aménagement des garages
LIDL : retour des associations qui ont validées un plan
Démission du conseil
Nomination CDC
Monsieur LEMAITRE a démissionné.

Approbation du PV du CM du 02 juin 2022 à l'unanimité

DELIBERATIONS :

- 1- Annulation de 2 postes d'adjoint**
Unanimité - Contre : 0 - Abstention : CALLEC Gilles, NONY Pascal et FORT Jean-Marc

2- Autorisation du conseil municipal pour élire une adjointe avec un conseil municipal incomplet

Unanimité - Contre : 0 - Abstention : CALLEC Gilles, NONY Pascal, FORT Jean-Marc et JEHANNO Bernard

3- Election d'une adjointe

23 votants - Suffrages exprimés : 12 pour MICHEL Corinne - Bulletins blancs : 10 - Bulletin nul : 1

Désormais, Madame MICHEL Corinne sera adjointe aux affaires scolaires.

4- Modification du tableau des indemnités des élus avec la création d'une indemnité pour des conseillers délégués

Monsieur QUEMENT est sorti de la salle et il est revenu après le vote donc il n'a pas participé à cette délibération.

Il s'agit de la même enveloppe.

Le taux de 18% est voté pour l'indemnité d'un conseiller délégué.

Les 2 conseillères déléguées sont Madame DESCHAMPS chantal et Madame MONGEAUD Colette.

Unanimité - Abstention : BIRONNEAU Max-André et FORT Jean-Marc

5- Versement d'une subvention exceptionnelle de 2 800€ à la coopérative scolaire Maurice Genevoix pour une sortie au Chambon

Le montant voté pour les associations est de 90 400€.

Le montant des dépenses imprévues est de 50 000€.

Le coût de ce voyage est de 5 173€ et la demande de subvention est de 2 800€. Cela concerne 35 élèves, pour 3 jours, ce qui revient à 27,45€/enfant/jour.

Unanimité - Abstention de DES GEORGES Marie-Christine

6- Décision modificative n°1 - Budget commune

Unanimité - Abstention de DES GEORGES Marie-Christine

Conseil clôturé à 21h23.

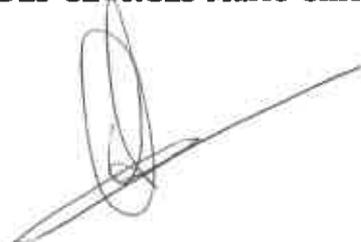
Prochaine réunion de préparation le 30 juin 2022

Prochain conseil municipal le 07 juillet 2022

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,

Le 21 juin 2022,

**Le (la) secrétaire,
DES GEORGES Marie-Christine**



**Le Maire,
MARSAUD Jean Louis**



PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

du 07 juillet 2022 à 20h30

Présents : BIRONNEAU Max-André, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, QUEMENT André, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette

Procurations : VEDRENNE Serge (Pouvoir à FERSING Jacques) BOUCHAUD Jacky (pouvoir à MARSAUD Jean-Louis) BRIMAUD Michelle (pouvoir à BIRONNEAU Max-André), FORT Jean-Marc (pouvoir à MONGEAUD Colette) JEHANNO Bernard (pouvoir à NONY Pascal) MATEO Danielle (pouvoir à VILLARD Huguette)

Excusés : néant

Non excusés : néant

A été nommé secrétaire : CALLEC Gilles

Quorum : atteint (74% présents)

INFORMATION DU MAIRE :

Cérémonie du 14 juillet : à 10h30 au monument de la Rochefoucauld. L'amicale des sapeurs-pompiers sera présente à travers un défilé d'anciens véhicules de service. En soirée, au stade, il est prévu des jeux, un concert et le feu d'artifice.

Dénomination de la salle omnisport : Mr le maire a reçu un courrier cosigné de l'ETEC + le Volley + le twirling + le collège AM Martel, sollicitant que soit baptisée la salle omnisport en salle Francis LEONARD. Ce projet obtient un avis favorable des conseillers municipaux présents.

Consultation citoyenne PVD : il est rappelé les différents lieux de récupération des bulletins de participation à l'enquête ainsi que les lieux de dépôt. En faire la publicité. Le lien informatique va nous être à nouveau transmis.

Nouvelle réglementation vote : dorénavant, tout vote « contre ou en séance de conseil municipal

Espace d'économie sociale et solidaire : l'architecte a prévu de présenter son AVP modifié demain le 08/07/22.

Tournage d'une émission (style les cahiers de Julie) le 18 et 19/07/22 par France 2. NOA fera une émission au château ce samedi à 11h30.

Travaux à la Poste : ils assureront la continuité du service par le côté courrier.

INFORMATION CDC :

Conseil en énergie partagée : la CDC se porte candidat, parrainée par l'ADEME. la CDC devra recruter 1 personne dont le salaire sera pris en charge à 80%.

ZAC Terrasses de Tardoire : la recherche de financement est lancée pour assurer la démolition de la plateforme sur berge + la passerelle et les infrastructures de St Florent. Seule la part de l'Agence de l'Eau est assurée, mais reste près des trois quarts à rechercher, sinon risque que l'EPF se désengage de l'opération et que le domaine revienne à la seule CDC.

MO pôle enfance jeunesse : ouverture des plis pour le choix du Maître d'œuvre le lundi 11/07/22

TASCOM : augmentation en prévision pour 2023.

Décisions bureau communautaire : entre autres, aide aux Rupificaldiens pour la fête Médiévale à hauteur de 3000€.

Approbation du PV du CM du 16 juin 2022 à l'unanimité**DELIBERATIONS :**

- 1- Élections des délégués et représentants dans les structures intercommunales (sauf communauté de communes) suite à la démission d'adjoints au maire**
Unanimité
- 2- Constitution des commissions communales**
A la commission « affaires sociales » se rajoute G.CALLEC et à la commission « environnement, cadre de vie » se rajoute MC.DESGEORGES.
A.RIBERAC assura le rôle de correspondante sécurité routière.
Unanimité
- 3- Constitution de la commission d'appel d'offre**
En nouveau titulaire à la CAO, il y aura dorénavant B.JEHANNO.
Les suppléants seront G.CALLEC et I.VIALLE.
Unanimité
- 4- Création d'un emploi non permanent d'agent de portage de repas, de conduite du minibus et d'entretien des locaux suite à un accroissement temporaire d'activité**
Unanimité

- 5- **Fixation du taux de promotion d'avancement de grade 2022**
Unanimité
- 6- **Création et suppression d'emplois permanents suite aux avancement de grade**
Unanimité
- 7- **Instauration du règlement de formation**
Unanimité
- 8- **Création d'opération Fondation du Patrimoine 2022 et décision modificative n°2 - Budget commune**
Unanimité
- 9- **Convention PVD - ENEDIS**
Unanimité
- 10- **Création dispositif Argent de Poche 2022**
Unanimité
- 11- **Montant Indemnités élus**
Unanimité - Contre : 0 - Abstention de DESCHAMPS Chantal et de MONGEAUD Colette.
Nouvelles conseillères déléguées et principalement concernées par ces indemnités, elles ont choisi de ne pas se prononcer sur la rémunération de leurs nouveaux postes.

Conseil clôturé à 22h00

Prochaine réunion de préparation le 25 Août 2022
Prochain conseil municipal le 1^{er} septembre 2022

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 27 juillet 2022,

Le secrétaire,
CALLEC Gilles



Le Maire,
MARSAUD Jean Louis





PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

du 01 septembre 2022 à 20h30

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, DES GEORGES Marie-Christine, FERSING Jacques, FORT Jean-Marc, JEHANNO Bernard, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean-Louis, MICHEL Corinne, MONGEAUD Colette, PINTAUD Éric, QUEMENT André, RIBERAC Armelle, RICHARD Christophe, VEDRENNE Serge, VILLARD Huguette

Procurations : BOUCHAUD Jacky (procuration à MARSAUD Jean-Louis), MATEO Danielle (procuration à VILLARD Huguette), NONY Pascal (procuration à JEHANNO Bernard), PARDOUX Sandrine (procuration à MONGEAUD Colette)

Excusés : VIALLE Isabelle

Non excusés : néant

A été nommé(e) secrétaire : DES GEORGES Marie-Christine

Quorum : 12 (atteint : 18 présents)

INFORMATION DU MAIRE :

Refus de l'ABF pour les Petits Pichotiers

Proposition de CR des élus qui assistent à des réunions extérieures

Incivilités : prévoir des caméras ?

Quichaud : proposition d'achat de terrain. Demande d'estimation au service des domaines. Proposition de 1 500€ par Monsieur Quichaud

Demande au service des domaines en cours pour rachat de parcelles au niveau du terrain de tennis derrière le cloître

Péril bâtiments Faubourg Basseville : un courrier a été envoyé à Madame MOREAU.

St Projet rue de l'église : Madame VALLIERE fait faire des devis.

DELIBERATIONS :

- 1- Indemnisation d'une concession funéraire perpétuelle suite à la rétrocession à la commune**
Unanimité
- 2- Rétrocession d'une concession funéraire perpétuelle à la commune - Famille Colombier**
Unanimité
- 3- Création d'un poste d'assistante RH en alternance**
Unanimité - Contre : 0 - Abstentions : 3 (CALLEC Gilles, JEHANNO Bernard et RIBERAC Armelle)
- 4- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de demander la subvention « amendes de police »**
Unanimité
50% du projet subventionné
Travaux de 38 000 € dont 19 000 € de subvention et 19 000 € de reste à charge
- 5- Création d'un emploi non permanent d'agent polyvalent de restauration et d'entretien des locaux suite à un accroissement temporaire d'activité**
Unanimité
- 6- Transfert taxe aménagement CDC**
Unanimité

Questions diverses

Services techniques : distribution de fleurs

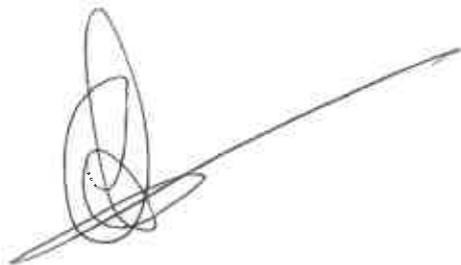
Conseil clôturé à 21h43.

Prochaine réunion de préparation le 06 octobre 2022

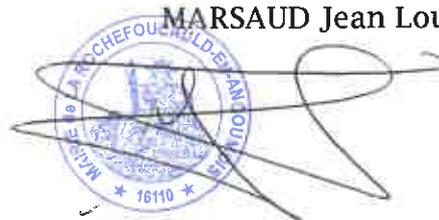
Prochain conseil municipal le 20 octobre 2022

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 08 septembre 2022,

Le (la) secrétaire,
DES GEORGES Marie-Christine



Le Maire,
MARSAUD Jean Louis





PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

du 19 octobre 2022 à 20h30

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MATEO Danielle, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PARDOUX Sandrine, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VIALLE Isabelle, VILLARD Huguette BOUCHAUD Jacky, DES GEORGES Marie-Christine, FORT Jean-Marc, MICHEL Corinne, QUEMENT André, RIBERAC Armelle,

Excusés : JEHANNO Bernard (pouvoir à Pascal NONY) VEDRENNE Serge (pouvoir à Jacques FERSING)

A été nommée secrétaire : Jacques FERSING

Quorum : 12 (atteint : 21 présents)

DELIBERATIONS :

- 1- Décision Modificative N°3 : chapitre 012 UNANIMITE
- 2- Décision Modificative N°4 : Opération SONOS
- 3- Intervention ELABOR Décision Modificative N°5 opération Cimetière ELABOR UNANIMITE
- 4- Adoption de la matrice comptable M57 au 1/01/2023 : UNANIMITE
- 5- Participation des communes aux frais des élèves ULIS UNANIMITE
- 6- Convention Valocôme : UNANIMITE
- 7- Indemnité service civique à revaloriser : UNANIMITE
- 8- RPOS assainissement : UNANIMITE
- 9- Tarifs 2023 : UNANIMITE
- 10- Subvention exceptionnelle Amicale des Pompiers une abstention de M JL Lemoine (ancien pompier) , unanimité
- 11- Subvention exceptionnelle Secours Catholique UNANIMITE
- 12- Décision Modificative N°6 : SUBVENTION
- 13- Tableau de voirie
- 14- Adhésion Beau Villages de Charente : UNANIMITE
- 15- Vente Quichaud : AJOURNEE au 27 octobre 2022

Conseil clôturé à 22h35.

Prochain conseil municipal le 20 octobre 2022

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 27 octobre 2022,

Le (la) secrétaire,
FERSING JACQUES

Le Maire,
MARSAUD Jean Louis



PROCES VERBAL

DU

CONSEIL MUNICIPAL

du 27 octobre 2022 à 18h30

Présents : BIRONNEAU Max-André, BRIMAUD Michelle, CALLEC Gilles, DESCHAMPS Chantal, FERSING Jacques, LEMOINE Jean-Luc, MARSAUD Jean Louis, MONGEAUD Colette, NONY Pascal, PINTAUD Éric, RICHARD Christophe, VILLARD Huguette BOUCHAUD Jacky, FORT Jean-Marc, MICHEL Corinne, QUEMENT André, RIBERAC Armelle,

Excusés : JEHANNO Bernard, VIALLE Isabelle, PARDOUX Sandrine, DES GEORGES Marie-Christine (pouvoir donné à Max André Bironneau) MATEO Danielle (pouvoir donné à Huguette Villard)

A été nommée secrétaire : Jacques FERSING

Quorum : 12 (atteint : 18 présents)

DELIBERATIONS :

- 1- Vente Quichaud : vente d'une parcelle communale AC n°591 : ADOPTE à l'unanimité.

Conseil clôturé à 18h40.

Prochain conseil municipal le 15 décembre 2022

Fait à La Rochefoucauld-en-Angoumois,
Le 28 octobre 2022,

Le (la) secrétaire,
FERSING JACQUES

Le Maire,
MARSAUD Jean Louis

